

L'AVANTAGE FISCAL

MONTANT DE L'AIDE FISCALE		
Régime applicable	Plafond maximal des dépenses*	Aide fiscale de 50% par an et par foyer fiscal
Régime général	12 000 €	6 000 €

PRESTATIONS OUVRANT DROIT A UNE AIDE FISCALE LIMITEE		
Activités	Plafond maximal des dépenses	Aide fiscale de 50% par an et par
Prestations de petit bricolage dites « hommes »	500 €	250 €
Petits travaux de jardinage	5 000 €	1 500 €

Les bénéficiaires:

Les contribuables fiscalement domiciliés en France

- ◆ Pour leurs dépenses d'aide à domicile dans leur résidence principale ou secondaire située en France
- ◆ Pour l'emploi direct d'un salarié, ou le recours à un organisme agréé services à la personne
- ◆ Pour les dépenses d'aide à domicile de leurs ascendants (père/mère/beau-père/belle-mère ou autre ascendant en ligne directe)
 - ° si l'ascendant est susceptible de bénéficier de l'APA
 - ° pour des services exercés à la résidence de l'ascendant
 - ° l'ascendant renonce à la déduction de la pension alimentaire de son revenu global

Le crédit d'impôts

Les personnes non imposables contribuables fiscalement domiciliés en France

- ◆ Les célibataires, veufs ou divorcés qui exercent une activité professionnelle ou sont inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi prévue à l'article L.5441-1 du code du travail durant 3 mois au cours de l'année du paiement des dépenses.
- ◆ Les personnes mariées ou ayant conclu un pacte civil de solidarité, soumises à une imposition commune, qui toutes deux satisfont à l'une ou à l'autre des conditions posées à l'alinéa précédent.

La réduction d'impôt est applicable dans tous les cas où le bénéfice du crédit d'impôt n'est pas ouvert.

Le paiement en espèces n'ouvre pas droit à avantages fiscaux.

Justificatif

Joindre à sa déclaration de revenus l'attestation établie par l'URSSAF, s'il s'agit d'un emploi direct, ou par l'organisme agréé (association ou entreprise)

* exclure les aides du montant des dépenses déclarées (APA, PAJE, aides financières des employeurs pour CESU préfinancé ou autres, etc...)

Texte de références: Code général des impôts Art.199 sexdecies

Article 70 de la loi de finances rectificative pour 2006 (N°2006-1771 du 30.12.2006)

Article 60 de la loi instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale (n° 2007-290 du 05.03.2007)

Suivi de la prestation:

COMPRIS dans le tarif horaire

TARIF

Frais de dossier et d'évaluation:

GRATUITS

Prestations « Qualité Maison de l'Aide à Domicile »						
		TARIF*	Après éventuel avantage fiscal**	APA	Après éventuel avantage fiscal**	PCH
AIDE DOMESTIQUE (1)	JOURS OUVRÉS	20,30€	10,15€	20,28€	10,14€	25,05€
	DIMANCHES ET	25,37€	12,68€			
AIDE DIRECTE (2)	JOURS OUVRÉS	23,38€	11,69€	22,95€	11,48€	
	DIMANCHES ET	29,23€	14,61€			
	JOURS FERIÉS					

Prestations « Accompagnement Spécifique »			
Demandes ponctuelles, périodes très courtes, horaires spécifiques, modalités d'intervention et demandes particulières			
		TARIF	Après éventuel avantage fiscal**
AIDE DOMESTIQUE (1)	JOURS OUVRÉS	25,37€	12,67€
	DIMANCHES ET	31,71€	15,86€
	JOURS FERIÉS		
AIDE DIRECTE(2)	JOURS OUVRÉS	29,23€	14,61€
	DIMANCHES ET	36,53€	18,27€
	JOURS FERIÉS		
NUITS		NOUS CONSULTER POUR DEVIS	

Prestations « Confort »			
AVosCourses	Sécuriclés	Petit Bricolage	Garde Itinérante
Tarif prestation	Tarif entretien	Tarif horaire	Tarif abonnement
20,30€/presta	20,30€ / Trim	20,30€/ Trim	20,30€/mois

*Possibilité de prise en charge financière par le Conseil Général, les caisses de retraites, les mutuelles... Nous consulter pour tout cas particulier de financement.

** Le bénéfice d'un éventuel avantage fiscal (réduction d'impôt ou crédit d'impôt) nécessite de remplir

(1) AIDE DOMESTIQUE : entretien du logement, entretien du linge, préparation des repas, courses, promenade.

(2) AIDE DIRECTE : prise de repas, toilette (ou aide), aide au lever/au coucher/au transfert, habillage, change, garde.